

demande de renseignement concernant un cheque de caution

Par de lima, le 21/01/2013 à 22:34

bonjour

j ai emis un cheque dit de caution pour une salle de restaurants .Je viens tout juste de lire un articles qui dit qu un cheque n est qu un moyen de paiement et qu il doit etre aussitot debiter pour etre a la fin de cette evenement (ns avons donne un cheque de caution pour reserver une salle pour le bapteme de notre fille)restituer ,non le cheque mais la somme ?ai je bien compris ?

vous remerciant de votre reponse